

LA FEMME ET LE COUPLE DANS LA TRADITION JUDÉO-CHRÉTIENNE...

Anita Caron

Religions have most of the time viewed woman, her relationship with men, and her role in family and society in light of procreation and reproduction of a society. The author examines the status of women at the time of Jesus in the first Christian texts and in the Christian doctrine of marriage. The Vatican II texts insist that men and women are equal but still affirm that woman's place is at home. There are pastoral groups since Vatican II working with couples. One research project showed recently that these organizations are preoccupied with maintaining traditional views of a couple. They do affirm values that were not traditionally accepted by the Church, but they still maintain many stereotypes about woman/man relationships and are suspicious of feminist demands.

C'est dans la perspective d'un couple à former en fonction de la procréation des enfants et de la reproduction d'une société que les religions ont, la plupart du temps, élaboré leur vision de la femme, de ses rapports avec l'homme et de son rôle dans la famille et la société. Le christianisme n'échappe pas à cette règle. Le contexte dans lequel on voit s'esquisser des éléments d'une pensée chrétienne sur le rôle et le statut de la femme dans un couple est celui du monde juif. On constate alors que la polygamie, courante au temps des patriarches, est tombée en désuétude au temps de Jésus. Cette régression, due principalement aux conditions économiques de la vie sédentaire, n'a pas amené pour autant la promotion d'une épouse unique.

La situation de la femme au temps de Jésus

Héritière d'une théologie axée sur la descendance, la société israélienne s'était habituée à laisser pratiquement le masculin éliminer le féminin, ou à l'utiliser comme sa chose. Au temps où Jésus amorce sa prédication on constate qu'un homme peut toujours répudier son épouse sans risque et pratiquement sans raison; qu'une femme maltraitée ou abandonnée par son mari garde juste le droit de se retirer chez son père.

Selon la loi juive, une femme est en effet la propriété de son mari. C'est ce que laisse entendre le Décalogue quand il mentionne la femme comme l'un des biens appartenant à un homme: "Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son boeuf, ni son âne, rien de ce qui est à lui" (Ex 20,17). On comprend dès lors qu'une femme fasse partie de l'héritage du frère d'un défunt.

On ne peut donc pas s'étonner non plus que les contemporaines juives des apôtres aient été exclues des synagogues, méprisées par la science rabbinique, traitées en enfant. Plusieurs textes de sagesse laissent entrevoir d'ailleurs comment, dans le monde juif, l'on se méfiait de la femme, de ses défauts, de ses tentations. On découvre, par exemple, que si les Proverbes parlent parfois de la femme vertueuse (Pr 12,4; 31,10sv) c'est pour en reporter la gloire sur le mari: "Une femme parfaite est la couronne de son mari" (Pr 12,4). Les Proverbes dénoncent, par ail-

leurs, à plusieurs reprises, la femme querelleuse: "Les criaileries d'une femme sont une gargouille qui ne cesse de couler" (Pr 19,13). "Mieux vaut habiter à l'angle d'un toit que faire maison commune avec une femme acariâtre" (Pr 21,9; 25,24) "Mieux vaut habiter en un pays désert qu'avec une femme acariâtre et chagrine (Pr 21,19). "Gargouille qui ne cesse de couler un jour de pluie et femme acariâtre sont pareilles" (Pr 27,15). Dans le même sens, l'Ecclésiaste conclut: "Un homme sur mille, je l'aperçois bien, une femme sur toutes, je n'en trouve pas" (Qo 7,28).

Tout le judaïsme contemporain de Jésus participe donc à une méfiance évidente à l'égard de la femme. Aussi conseille-t-on aux hommes soit de ne pas se marier, soit de le faire pour trois ans seulement en vue de procréer les enfants nécessaires à la continuation de la race élue et d'en revenir, par la suite, à la vie sainte de l'homme seul avec Dieu. C'est donc le souci de la descendance qui prime encore à l'époque de Jésus de telle sorte que pour la femme juive, la charge et le devoir de la mère éclipsent presque toujours la joie et la liberté de l'épouse.

La femme dans la première prédication chrétienne

C'est dans ce contexte que s'élabore la première prédication chrétienne qui va donner naissance aux textes du Nouveau Testament. Aussi retrouve-t-on, dans les écrits néo-testamentaires se rapportant à la femme et au couple, les exégèses rabbiniques communément admises à l'époque des apôtres. Le régime patriarcal du foyer n'y est évidemment aucunement remis en question. Les textes du Nouveau Testament atténuent cependant l'accent sur le devoir de procréer.

Aucun passage, de fait, ni dans les évangiles, ni dans les épîtres, ne fait explicitement mention d'un devoir de procréer qui soit en rapport avec la volonté de Dieu. La mise au monde des enfants n'y est mentionnée que deux fois et cela

par Paul qui, dans la première épître à Timothée, rappelle que le salut pour la femme est dans sa fonction de maternité.

Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de faire la loi à l'homme. Qu'elle se tienne tranquille. C'est Adam en effet qui fut formé le premier, Eve ensuite. Et ce n'est pas Adam qui se laissa séduire, mais la femme qui, séduite, se rendit coupable de transgression. Néanmoins elle sera sauvée en devenant mère, à condition de persévérer avec modestie dans la foi, la charité et la sainteté. (1 Tm, 2, 12-15)

Dans la même lettre, l'Apôtre, après avoir décrié l'attitude inconvenante de jeunes veuves qui "n'ayant rien à faire, apprennent à courir les maisons. . . pour bavarder, s'occuper de ce qui ne les regarde pas, parler à tort et à travers" (1 Tm, 5, 13), invite ces dernières à se remarier, à avoir des enfants, à gouverner leur maison pour ne donner à l'adversaire aucune occasion d'insulte (cf 1 Tm 5, 14).

La maternité est donc recommandée à la femme comme l'une des preuves de sa soumission chrétienne à la nature humaine. Elle n'est pas pour autant exigée d'elle comme une nécessité religieuse. On retrouve même dans la littérature néo-testamentaire une certaine affirmation de la majorité religieuse de la femme. "Il n'y a ni homme, ni femme," affirme Paul dans son épître aux Galates: d'où affirmation de l'égalité, dans le Christ, de l'homme et de la femme. La lecture des écrits néo-testamentaires laisse de plus apparaître une reconnaissance de la priorité de l'amour sur la descendance. La fréquente référence à l'amour qui unit un homme et une femme pour signifier le lien qui existe entre le Christ et son Eglise en est une illustration éloquentة.

En dépit donc de structures sociales qui maintiennent la femme dans une situation de dépendance à l'égard de son mari, la prédication des apôtres contribue, en quelque sorte, à restaurer entre l'homme et la femme des rapports d'égalité et de réciprocité déjà affirmés au premier livre de la

Genèse: "Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, homme et femme il les créa" (Gn 1,27).

La doctrine chrétienne sur la femme et le mariage

C'est dans le contexte de la civilisation gréco-romaine que s'est façonnée, au cours des siècles, la doctrine chrétienne sur la femme et le mariage. Aussi, en dépit d'une réaffirmation explicite de l'égalité des droits de l'homme et de la femme, les textes officiels n'en rappellent pas moins, de façon constante, que le mari est le chef de la femme et que celle-ci, en conséquence, doit être soumise à son mari. Dans toute société, affirment plusieurs textes pontificaux, il faut une autorité qui assure le bien de chacun de ses membres et le bon ordre de l'ensemble. Selon la doctrine officielle de l'Eglise, c'est le père qui, en principe, doit exercer cette fonction au sein de la famille.

A l'homme revient également, affirment plusieurs textes pontificaux, "le devoir de pourvoir avec son travail aux moyens nécessaires au soutien et à l'éducation de la famille: à la femme, le soin de l'économie domestique et principalement celui de l'éducation de ses fils" (Pie X, allocution à l'Union des femmes catholiques d'Italie, 21 avril 1909). On ne saurait déterminer plus clairement un partage des rôles en fonction des sexes.

Ainsi, face aux aspirations féministes qui connaissent une expansion considérable au XXe siècle, les Papes, à tour de rôle, rappellent que la femme est douée de qualités spécifiques différentes de celles de l'homme, que sa place est au foyer et que sa dignité propre réside dans la maternité.

La fonction de la femme, sa manière d'être, son inclination innée, c'est la maternité. Toute femme est destinée à être mère; mère au sens physique du mot, ou bien en un sens plus spirituel et plus élevé, mais non moins réel. (Allocution de Pie XII, 21 octobre 1945; AAS37).

Tout en maintenant l'affirmation de l'égalité dans la différence,

Vatican II s'appliquera à mettre en évidence la complémentarité de la femme vis-à-vis de l'homme. La constitution pastorale *Gaudium et spes*, pour sa part, insiste sur le fait que l'homme et la femme sont deux personnes d'égale dignité. Quand librement, précise le texte conciliaire, ils unissent leur vie pour fonder une communauté d'amour, ils forment un couple appelé à croître l'un par l'autre et à engendrer l'enfant, véritable fruit de leur amour. Avec Vatican II, on assiste donc à un véritable déplacement des fins reconnues traditionnellement au mariage par la Tradition chrétienne. La primauté de l'amour est maintenant clairement affirmée sur le devoir de procréer.

On constate cependant que si le texte conciliaire insiste sur l'égalité des époux, il est par ailleurs peu explicite sur le sens de la complémentarité qui doit exister au sein d'un couple. Sans doute les Pères conciliaires se sont-ils abstenus de dresser une dichotomie trop absolue entre les rôles féminins et les rôles masculins. Ils n'en rappellent pas moins, et cela plus précisément dans leur *Message aux femmes* que la première place de la femme est au foyer:

Vous, femmes, vous avez toujours en partage la garde du foyer, l'amour des sources, le sens des berceaux. Vous êtes présentes au mystère de la vie qui commence. . . (Documents conciliaires 6, p. 362).

La femme dans le discours d'organismes familiaux contemporains

En valorisant l'amour humain et en insistant sur la nécessité pour un homme et une femme de se donner des moyens de s'aider et de se soutenir mutuellement par l'union intime de leurs personnes et de leurs activités, Vatican II allait ouvrir la voie à une action pastorale auprès des couples s'exerçant par des offices diocésains et familiaux et par des organismes offrant des sessions les invitant à réfléchir avec d'autres couples sur leur vie conjugale.

Dans le cadre d'une recherche menée de 1981 à 1983, nous avons procédé à l'analyse des discours et

des pratiques de quatre de ces le organismes; il s'agit plus précisément de *Couple et famille*, de *Rendez vous*, de *Renouement conjugal* et du *Service d'orientation des foyers*. L'analyse de documents produits par ces organismes, au cours de la période 1975-1980, nous amène, entre autre, à constater une préoccupation chez les rédacteurs d'assurer la survie d'un modèle de couple constitué d'un homme et d'une femme qui, s'étant promis fidélité devant Dieu et ayant scellé cette union par le signe sacramentel du mariage chrétien, se veulent unis pour la vie en dépit des obstacles qui peuvent survenir au cours des ans.

Bien que ces discours mettent l'accent sur des valeurs qui n'ont pas toujours eu bonne presse dans l'Eglise catholique (le corps, l'affectivité, l'expression des sentiments), ils ne remettent pourtant pas en question les rôles dévolus traditionnellement à l'homme et à la femme. En mettant l'accent sur le couple, ces différents discours contribuent, en effet, au maintien de bon nombre de stéréotypes concer-

nant les rapports homme-femme. On y retrouve plus précisément une forte différenciation sexuelle des tâches, les tâches ménagères revenant à la femme, le travail professionnel étant le privilège de l'homme.

En dépit d'une insistance sur la nécessité de la pratique du dialogue au sein d'un couple, l'image de l'homme et de la femme proposée par ces documents présente peu de changements avec le discours traditionnel de l'Eglise sur le couple et la famille. Sans doute trouve-t-on, dans plusieurs textes, une valorisation de la présence de l'homme au foyer et de sa collaboration active à diverses tâches ménagères. On ne trouve pas pour autant de réelle ouverture sur un rôle professionnel, social ou politique pouvant être individuellement assumé par une femme. Ce rôle est en effet pensé davantage dans le cadre d'une action de couple, comme le proposent plusieurs documents du Service d'orientation des foyers, ou conçu avant tout comme un soutien qu'une femme peut apporter à son

mari dans l'exercice de fonctions sociales et professionnelles, comme le met plus particulièrement en évidence le Guide de l'animateur de *Couple et famille*.

L'analyse des discours de ces organismes laisse apparaître que, tout en valorisant l'autonomie des personnes et en ayant pour objectif de promouvoir l'image d'un couple nouveau, libre de ses décisions majeures et attentif au contenu vécu de sa propre expérience, ces groupes n'en contribuent pas moins à tenir pour suspectes les revendications des groupes féministes, et à maintenir la femme dans une situation de dépendance justifiée non seulement par la doctrine officielle de l'Eglise, mais s'appuyant principalement sur des données de la psychologie contemporaine concernant la nature propre de l'homme et de la femme et leur façon d'entrer en rapport l'un avec l'autre.

Anita Caron est professeure au département de Sciences religieuses de l'UQAM.

DANNY GROSSMAN DANCE COMPANY



"Athletic exuberance, intelligence and wit... a pleasure to watch".
NEW YORK TIMES



GET CONNECTED!

JOIN
VOICE OF WOMEN

*for further information, contact -
VOICE OF WOMEN - NATIONAL OFFICE
175 - CARLTON ST. TORONTO - M5A 2K3 -
groups across Canada in every province.*